

AD.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-:-:-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-

DECRET N° 88-387 du 16 Septembre 1988

portant rectification du Décret N° 88-250 du 8 Juin 1988 portant reclassement dans l'Ordre National du Bénin, du Camarade DAGBA Kanwéya Pierre précédemment membre de l'Ordre National du DAHOMEY.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987;
- VU le Décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 6 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu ;

Δ E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Conformément aux dispositions de l'article 65 de la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, les Personnalités Béninoises dont les noms suivent précédemment membres de l'Ordre National du Dahomey sont reclassées dans l'Ordre National du Bénin à concordance de grade et de dignité :

AU LIEU DE : GRADE DE CHEVALIER

DAGBA Kanwéya Pierre

LIRE ; GRADE D'OFFICIER

DAGBA Kanwéya Pierre.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Septembre 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu K E R E K O U.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

Barthélémy OHOUENS.-

AMPLIATIONS : P R 6 - CC/PRPB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc 10 -  
CP/ANR 4 - PPC 2 - SGCEN 4 - DPE - DLC - INSAE 6 - SPD 2 - ONEPI 2 -  
DCCT 1 - CSM 1 - IGE & ses sections 4 - UNB - FASJEP - INSJA 6 -  
BN - DAN 4 - Préfets 6 - JORPB 2 - Intéressé 1.-